



PAR LE PETIT BOUT

DE LA  
LORGNETTE...

LDJ - Juin

### Les Maisons du Diabète

Le Quotidien du Médecin du 9/06/05 s'entretient avec Lucien Hanicotte cofondateur des Maisons du Diabète dont la première fut créée en 1987 à Marcq en Baroeul dans le but d'informer et éduquer les diabétiques et qui servent également de centre de formation pour les professionnels de santé. Il existe aujourd'hui 19 Maisons du Diabète dont 4 en Belgique et au Luxembourg. Lucien Hanicotte, craint, dans le cadre de la nouvelle loi de santé publique et malgré une évaluation « extrêmement favorable », que ne soit remis en question en 2006 le financement par la CNAM de la Maison du Diabète de Marcq en Baroeul.

### Fraudes sous surveillance

Avant parution au Journal Officiel, la version définitive du décret sur les pénalités financières qui sanctionnent les fraudes, abus à la Sécurité Sociale commis par des médecins, des assurés sociaux, des employeurs, vient d'être transmis au Conseil d'Etat, nous informe le Quotidien du Médecin du 13/06/05.

Ce qui change : non pas les sanctions mais que « la procédure et la composition de la commission chargée de rendre un avis motivé sur la responsabilité de la personne ou de l'établissement mis en cause ont été améliorées ». Si les faits reprochés se répètent dans un délai de 1 mois, une mise en garde systématique est envoyée informant des faits et de la pénalité encourue. Les professionnels ont un mois pour demander une audition. La Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF) se félicite que la commission saisie « évite l'arbitraire » des anciens comités médicaux régionaux en raison de son caractère « conventionnel et strictement paritaire ».

## **Ma chère santé...**

« Le dispositif du médecin traitant sera appliqué le 1er juillet » ont réaffirmé Xavier Bertrand et Philippe Bas après les récentes déclarations de MG France et de la Mutualité française.

Et le ministère précise que « les médecins spécialistes pourront demander un dépassement d'honoraires d'un montant maximum de 7 euros aux patients qui les consulteront sans avoir préalablement consulté leur médecin traitant » et que « ce dépassement d'honoraires ne sera pas remboursé par l'assurance-maladie ».

L'ensemble de la presse s'accorde à souligner le flou et la confusion liés à la complexité du dispositif à deux volets :

- les tarifs des consultations qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2005,
- les modalités de prise en charge des dépassements d'honoraires par les complémentaires, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2006 dans le cadre du décret sur les contrats responsables. D'après le journal Les Echos « le ministère de la Santé est décidé à ce que les 7 euros de dépassement en cas d'accès direct ne soient pas couverts par les complémentaires » et ajoute que « le décret (sur les contrats responsables) est prêt, mais doit encore être validé par Matignon ».

## **Web Médecin**

La Tribune du 29/04/05 nous informe qu'un projet Web Médecin est actuellement à l'étude à la CNAM et en phase de test chez les éditeurs de logiciels médicaux. Ce projet sur lequel la CNAM reste discrète, permettrait aux médecins d'avoir accès à l'historique des remboursements de leurs patients et viserait ainsi à éviter les examens redondants et les interactions médicamenteuses.

## **C'est le cordonnier le plus mal chaussé...**

Crainte du non respect de la confidentialité, du jugement des confrères, le Quotidien du Médecin du 25/04/05 souligne que les patriciens hospitaliers sont réfractaires à la médecine du travail en soulignant que « 80 % d'entre eux ne sont pas suivis du tout » et que « la médecine du travail dans les hôpitaux ne respecte pas les obligations réglementaires ».

## **Debout les p'tits loups...**

Vous avez du mal à vous lever. Vous faites taire sauvagement votre réveil dès qu'il sonne ... Clocky® est le réveil qu'il vous faut ! Il sonne une première fois comme tous les réveils... rien d'anormal pour l'instant. Puis il devient fou ! Il saute de la table de chevet et grâce à son microprocesseur roule se cacher dans un coin différent chaque

jour... puis se remet à sonner jusqu'à ce que vous l'arrêtez. Inutile de vous acharner dessus, il résiste aux chocs ! (The guardian – 21/04/05)

### **T'es Chocolat...**

Libération du 13/05/05 nous informe qu'un amendement UDF a été adopté par la Commission des Finances de l'Assemblée pour souligner les dangers des cigarettes en chocolat qui « incitent au tabagisme et contribuent à recruter de futurs fumeurs parmi les enfants ». A quand l'amendement sur le Champony qui nous prépare de futurs alcooliques ?

### **Anti stress...**

Le journal La Croix du 3/06/05 nous informe que le premier championnat de lancer de téléphones portables aura lieu le 25 juin prochain et qualifiera 160 amateurs qui se verront ainsi qualifiés pour les championnats du Monde qui auront lieu en Finlande cet été. L'épreuve consiste à lancer son téléphone portable le plus loin possible en effectuant une figure libre... Avis aux amateurs !

### **Touche pas à mon business...**

En réaction aux associations de consommateurs, médecins pour qui certains produits alimentaires commercialisés favorisent l'obésité, l'Association Nationale des Industries Alimentaires envisage de créer une « fondation dédiée aux problèmes de nutrition », en partenariat avec les Pouvoirs Publics. (Le Journal du Dimanche).